Trente-septième Année — N° 366 UN NUMÉRO : 10 CENTIMES SAMEDI 31 DÉCEMBRE 1892.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois. . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 30 DÉCEMBRE 1892

LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

La question de la participation des ouvriers aux bénéfices a été discutée déjà dans plusieurs congrès catholiques et quelques orateurs ont poussé très loin les revendications de la justice en cette matière.

Au dernier Congès de Lille, M. l'abbé Naudet avant émis sur cette question des idées empreintes d'une certaine exagération, un religieux belge, le R. P. Castelein, combattit sa thèse. Il le fit en termes si heureux, si courtois et si péremptoires, que son honorable contradicteur, avec une modestie qui honore son magnifique talent, fut le premier à s'incliner et à confesser qu'il s'était aventuré trop loin et sans mûre préparation.

Le P. Castelain vient de publier en brochure le rapport, très remarquable, qu'il présenta au Congrès, sur *le Problème social, et l'Encyclique*. Il donne en appendice sa réponse à M. l'abbé Naudet, sur la théorie du salaire et la participation aux bénéfices. Nous nous arrêterons aujourd'hui à ce dernier point dont il n'est pas inopportun de parler après toutes les thèses généreuses, mais hasardées, qu'on a défendues, soit dans des congrès, soit ici même.

Ces matières, fait observer le P. Castelein, doivent exclusivement se juger par l'intelligence et non par l'imagination et le cœur. On ne doit pas faire à la justice une part plus large que celle que lui mesure la froide raison, sous les clartés réunies de la loi naturelle et de la loi divine.

La froide raison nous dit que la participation aux bénéfices ne doit pas obligatoirement s'ajouter au salaire librement et équitablement convenu. Ce bénéfice, résultât-il en partie du travail de l'ouvrier, ne provient pas en effet d'une qualité ou d'une quantité de ce travail qui n'aurait pas été comprise dans le contrat de louage.

De fait, ce bénéfice provient rarement de la qualité personnelle du travail des ouvriers; généralement, il provient de l'intelligence et du crédit des patrons. Combien ne pourrait-on citer d'exemples d'usines mises dans des conditions égales de productivité et dont les unes prospèrent tandis que les autres déclinent, parce que tels patrons ont su s'assurer de meilleurs débouchés, des auxiliaires plus actifs ou plus intelligents? A quel titre les ouvriers réclameraient-ils une part des bénéfices réalisés ainsi et où ils ne sont pour rien?

Mais, dira-t-on, souvent ce bénéfice n'a pas de cause intelligente : c'est le fruit de ce que l'on nomme la *chance*. Pourquoi cette chance devrait-elle être toute entière attribuée au patron?

Répond le P. Castelein, parce que le droit, en vertu même du caractère de son contrat de son contrat avec les ouvriers, assume sur lui tous les risques et périls de l'entreprise. En cas de perte, les ouvriers ne peuvent perdre leur salaire : pourquoi, en cas de bénéfice, faudrait-il, *en droit*, augmenter ce salaire?

Cette théorie du droit des ouvriers au partage des bénéfices est non seulement fausse en soi, ajoute le savant théologien, mais elle serait funeste à la prospérité de l'industrie.

En effet, il en résulterait pour les patrons une notable aggravation de soucis et de charges, capable de détourner de l'industrie les nouveaux capitaux, les nouvelles initiatives et les nouveaux talents. Peu de capitalistes se décideraient à accepter le poids des responsabilités, des risques et des servitudes qu'entraîne la création d'une usine, sans le stimulant très légitime que donne l'espoir de gros bénéfices. Si ce stimulant est enlevé ou arbitrairement réduit pour le remplacer par la crainte de revendications injustes et peut-être violentes des ouvriers quand il s'agira d'établir le partage, qu'est-il à craindre? C'est de voir les capitaux se détourner de l'industrie et leur possesseur devenir un jouisseur stérile au lieu d'être un travailleur utile.

Ces considérations du savant religieux font complètement justice de la théorie du droit absolu des ouvriers à la participation aux bénéfices.

Cela ne veut pas dire que cette participation ne soit pas désirable et très digne d'être encouragée, quand la prospérité régulière, continue, d'une industrie permet de l'offrir aux ouvriers.

Mais le système des primes sur la production, sur le rendement doit le plus souvent être préféré, comme plus équitable pour les deux parties.

On remarquera que le P. Castelein se garde bien de blâmer — loin de là — la doctrine qui conseille aux patrons, le pouvant, de compléter par des *subventions* aux plus nécessiteux et aux plus méritants, le salaire, parfois insuffisant, imposé par les lois fatales de la concurrence industrielle.

LE NOUVEAU TARIF SUISSE

Berne, 28 décembre. — Voici quelques-uns des droits qui seront perçus, à partir du 1er janvier prochain, sur les objets principaux importés de France :

Tissus façonnés, écrus, blanchis, teints, imprimés, tulle, broché, 150 fr. au lieu de 38 et 60 ; Couvertures blanchies, teintes, imprimées, 80 fr. au lieu de 40 ; Rubannerie, passementerie, 120 fr. au lieu de 70 ; Broderies, dentelles, 300 fr. au lieu de 150 ; Fils de lin, 100 fr. au lieu de 40 ; Tissus de lin écrus lins, 120 fr. au lieu de 60; Broderie et dentelles de lin, 300 fr. au lieu de 150 ; Bourre de soie, cordonnet, écrus, teints, 150 fr. au lieu de 60.

Les mêmes, préparés pour la vente, 300 fr.; Tissus de soie ou de bourre de soie pure, écrue, blanche ou teinte 400 fr. au lieu de 40; Tissus mi-soie, 250 fr. au lieu de 100; Châles, 300 fr. au lieu de 150; Rubannerie et passementerie de soie, 300 fr. au lieu de 150; Broderie, dentelles de soie, 400 fr. au lieu de 180.

Tissus de soie, fils d'or, 500 fr. au lieu de 200; fils de laine écrue, 20 fr. au lieu de 7; fils retors, 25 francs au lieu de 8; fils blanchis et teints, 45 fr. au lieu de 15; fils retors, 60 fr. au lieu de 20; fils sur bobines, pelotes, échevettes, vente au détail, 120 fr. au lieu de 40; tissus de laine cardée, laine peignée, 250 fr. au lieu de 100 et 120; couvertures et tapis de laine, 80 fr. au lieu de 40 ; confectionnés, 140 fr. au lieu de 70.

Châles, rubans, passementeries, 200 fr. au lieu de 125; broderies, 300 fr. au lieu de 150; tissus de caoutchouc, 30 et 125 fr. au lieu de 40; confections de coton et de lin, 300 fr. au lieu de 120; soie, mi-soie, 600 fr. au lieu de 300; laine, mi-laine, 350 fr. au lieu de 180; vêtements de dentelles, 600 fr. au lieu de 300; bonneterie, coton et lin, 200 fr. au lieu de 80; de soie, mi-soie, 500 fr. au lieu de 250; de laine, mi-laine, 250 fr. au lieu de 120.

EXPLOSION

A LA PRÉFECTURE DE POLICE

Paris, 29 décembre. — Une explosion peu considérable a eu lieu cette nuit, vers minuit et demi, au premier étage de la caserne de la Cité, où sont situés certains bureaux de la préfecture de police.

Un engin explosif a éclaté près d'une pièce dépendant des bureaux du service du personnel de la police municipale, au-dessus du laboratoire municipal, dans le couloir dit des « Candidats ».

La détonation a été formidable; on l'a entendue de la place du Châtelet et sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Les dégâts se réduisent à quelques boiseries légères et à quelques vitres brisées.

Quelques lames du parquet étaient soulevées, mais la perforation du plancher était loin d'être complète; la porte de la salle des examens avait été arrrchée de ses gonds et l'un des battants projeté à l'intérieur. Inutile de dire que les vitres de la cloison étaient toutes brisées et que les quelques meubles que contenait le vestibule étaient plus ou moins endommagés.

Il n'y a point eu d'accident de personne.

LES PREMIÈRES CONSTATATIONS

A l'heure où l'explosion s'est produite, M. Lozé travaillait en son cabinet. Il s'est aussitôt rendu sur le lieu de l'attentat accompagné de M. Goron.

Puis M. Girard, chef du laboratoire municipal, informé par dépêche, est arrivé et a commencé, parmi les débris de toutes sortes, les recherches.

Une battue organisée dans toutes les dépendances de la préfecture et de la caserne n'a amené au premier moment aucune découverte.

D'ailleurs, il est très difficile, sinon impossible, de s'introduire dans les bureaux de l'administration après neuf heures du soir; on ne peut guère entrer à la préfecture de police que par la porte principale du boulevard du Palais, et pour gagner la caserne de la Cité, il faut traverser une première cour remplie d'agents, passer devant deux plantons; puis pour gagner l'aile des batiments où sont installés les bureaux de la police municipale, il faut encore traverser dans la plus grande largeur, l'immense cour de la caserne. Quant aux portes de celles-ci, elles sont hermétiquement closes et chacune d'elles est surveillée par une sentinelle.

Des ordres ont été donnés pour que rien ne soit dérangé dans l'antichambre, ou deux gardiens de la paix ont été placés en surveillance.

Jeudi matin, au grand jour, une fois le premier émoi passé, à la Préfecture, on s'est aperçu que les dégâts étaient beaucoup moins importants qu'on avait pu le croire et le craindre cette nuit. Tout, en somme, se borne relativement à peu de chose ; il y a eu plus de peur que de mal.

« Mais, nous dit un haut fonctionnaire de la police, s'il n'y a pas beaucoup de dégâts, comme effet ce n'en est pas moins fâcheux et déplorable.» C'est aussi notre avis.

Les bureaux de la préfecture ferment à six heures, et l'on a constaté que les deux portes de la pièce où a eu lieu l'explosion étaient fermées.

C'est donc avant six heures du soir, que l'engin a été déposé là.

LA CAUSE DE L'EXPLOSION

Paris, 29 déc. — Le préfet et M. Caillot, chef de la police ont de nouveau visité les lieux ce matin et ont paru rassurés en constatant le peu de dommages causés par cette explosion exagérée à la première heure, dont il importe de ne pas grossir l'importance et qu'il faut ramener à ses véritables proportions.

On a retrouvé, à cinq ou six mètres du vestibule des candidats, un morceau de fer de la grosseur d'une noix, paraissant provenir d'une bombe.

Un refend en platras a été traversé et troué par un autre éclat. D'après les quelques traces relevées sur les murs, l'engin, quelle qu'en soit la nature, aurait été chargé, non de dynamite, mais simplement de poudre chloratée.

Maintenant, quelle est la cause, quel est l'auteur de cette explosion? On ne sait et on ne peut encore le dire. Comme nous nous enquérons à ce sujet, quelqu'un de la maison nous dit : « Oh, ce n'est pas là du bel ouvrage, ce n'est pas là le travail des anarchistes! »

On semble repousser l'idée d'un attentat anarchiste, auquel on croyait tout d'abord ; les anarchistes, pense-t-on, auraient mieux fait que ça.

On en revient alors à la première hypothèse : une petite vengeance personnelle et privée. De qui? Mystère. A moins que nous entendions des sceptiques émettre cet avis que ce pourrait bien n'être qu'un faux attentat, raté d'ailleurs, destiné à servir de dérivatif pour détourner l'attention publique, qu'on juge trop occupée par l'affaire du Panama.

On a vu des choses plus fortes, mais n'insistons pas.

NOTE DE LA PRÉFECTURE

La préfecture de police communique à la presse les renseignemenas suivants :

« On est définitivement fixé sur la nature de l'explosion qui s'est produite cette nuit à la préfecture de police. C'est une explosion de poudre chloratée contenue dans un engin placé hier soir, avant la fermeture des bureaux.

» Cet attentat a été évidemment dirigé contre le laboratoire municipal. L'engin a été déposé dans un coffre à bois situé exactement au-dessus du bureau de réception du laboratoire et adossé à une petite pièce servant d'imprimerie à la préfecture de police.

» Les dégâts sont peu importants.

» On n'a pas jusqu'à présent aucune indication pouvant mettre sur la trace de l'auteur de cet attentat.

» Les recherches faites par M. Girard, chef du laboratoire, de concert avec ses employés, ont établi que l'engin devait être de petites dimensions, construit d'après le système dit « à renversement », chargé de 400 à 200 grammes de poudre chloratée et rempli de débris de ferraille et de petits éclats d'obus, destinés à former *projectiles*.

» Un de ces éclats est allé se loger dans la boiserie du bureau d'examen, à une dizaine de mètres du lieu de l'explosion.

» Le vestibule où l'explosion s'est produite est une sorte de passage desservant les divisions de la préfecture et de la police municipale.

» Dans la journée d'hier, le garçon de bureau chargé de la surveillance de ce passage n'y a vu que peu de personnes, parmi lesquelles six candidats à l'emploi de gardien de la paix. Ces hommes se sont justement assis sur le coffre où a été déposé l'engin.

» M. Gaillot, chef de la police municipale, fait actuellement prendre les renseignements à leur sujet. »

L'ENQUÊTE

Paris, 29 décembre. — M. Girard, chef du laboratoire municipal, a repris ses recherches ce matin en présence de MM. Lozé, Boulier, Caillot, Atthalin et Goron.

M. Girard et M. Desprez, son secrétaire ont découvert dans les débris des morceaux d'obus paraissant cassés depuis longtemps.

Pendant que M. Girard procédait à ces recherches, M. Loubet, ministre de l'intérieur, est venu visiter le lieu de l'explosion, où il a rencontré M. Tanon, qui, sa visite terminée, a eu une longue conversation avec le préfet de police.

M. Bertillon, directeur du service anthropométrique, prend la photographie des lieux.

D'après ces dernières constatations, M. Girard est d'avis que la bombe est restée pendant six heures à l'endroit où elle a été déposée. Ce ne peut pas être une bombe à renversement. Il opte dans ce cas pour une bombe à mèche ou un mouvement d'horlogerie.

M. Girard pense que l'engin qui a fait explosion à la préfecture de police devait peser un kilogramme. Il est possible que des poudres noires fussent mêlées à la poudre chloratée.

La *Patrie* s'est livrée à une enquête personnelle, dont elle donne les renseignements suivants :

« Hier soir, un commissaire du centre n'aurait-il pas reçu un petit paquet suspect? Ne voulant pas garder ce petit paquet qui pouvait être explosif, n'aurait-il pas donné à son inspecteur l'ordre de porter immédiatement le paquet au laboratoire municipal. A la réponse faite par celui-ci que le laboratoire devait être fermé à cette heure le commissaire en question ne lui aurait-il pas donné l'ordre dans ce cas de le déposer à la préfecture?

» L'inspecteur, se conformant aux ordres reçus, se rendit au laboratoire que, naturellement il trouva fermé. Comme il devait déposer le colis dont il était porteur, à la préfecture, il monta par l'escalier de la police municipale, et la porte de communication n'étant pas fermée il laissa dessus ou dans la banquette qui a sauté, l'engin dont l'explosion n'a pas démoli le mur en platras, contre lequel la banquette était posée. »

Et la *Patrie* ajoute :

« Ce qui fait croire que les résultats de notre enquête sont exacts et que l'explosion n'était pas dirigée contre la préfecture mais contre un commissariat, c'est que ce matin, à sept heures, avant que les journaux fussent en vente dans le public, on pouvait lire sur les portes de deux commissariats de la rive gauche, ces mots, écrits à la craie : « Demain, ce sera votre tour. »

A la dernière heure, la police n'a aucune piste sérieuse sur l'auteur de cet attentat.

L'IMPRESSION

Paris, 29 décembre. — A la Chambre, d'où nous revenons, l'impression au sujet de l'explosion est conforme à celle que nous avions relevée dans l'opinion publique. Mais là on fait observer qu'on a voulu atteindre un double but : établir les dangers de l'agitation socialiste révolutionnaire et faire oublier le Panama.

Mais, sur ces points, cette mèche qui cependant a dû brûler durant six heures avant de provoquer l'explosion était éventée; le pétard a raté.

Paris, 29 décembre. — L'engin qui a occasionné l'explosion de la Préfecture de police a pu être reconstitué : c'est un vieil obus, ayant à sa base un diamètre de cinq à six centimètres, chargé, comme nous l'avons dit, de poudre de chloratée.

On croit que l'obus, d'abord mis en plusieurs morceaux, a été ensuite recollé et placé dans une enveloppe n'offrant pas de résistance, de façon qu'en faisant explosion, les morceaux formassent mitraille.

M. Atthalin a entendu diverses personnes aujourd'hui, mais on déclarait ce soir que ces diverses dépositions n'avaient apporté aucun éclaircissement à l'enquête.

LES SCANDALES DU PANAMA

Paris, 29 décembre. — Une certaine tendance à l'étouffement semble se faire jour insensiblement, grâce aux efforts du gouvernement et des opportunistes. Cette tendance est vivement relevée ce matin par la *Libre Parole* qui, sous le titre : la *Part du feu*, écrit :

« Il se confirme, dans les cercles bien informés, que le gouvernement, après avoir laissé croire qu'il était disposé à pousser l'affaire du Panama jusqu'au bout, cherchera à la circonscrire dans les limites les plus restreintes. On s'efforce, en effet, de faire clore l'instruction judiciaire pour le 10 janvier.

» On donnerait, avec les résultats nécessairement incomplets de l'instruction de M. Franqueville, un minimum de satisfaction à l'opinion publique, par la condamnation bénigne des membres du Parlement déjà démasqués. Et on passerait à autre chose.

» Nous ne croyons pas que cette manœuvre ait de grandes chances de succès. L'opinion publique est trop vivement surexcitée pour qu'on puisse la satisfaire en essayant de faire ainsi la part du feu. Elle veut la vérité, toute la vérité; elle l'aura. Au besoin, nous sommes là pour aider, comme nous l'avons déjà *fait*, à faire la lumière complète sur les scandales qui passionnent tout le monde. »

L'empoisonnement du baron de Reinach

Un rédacteur du *Paris*, qui s'est rendu ce matin chez M. Brouardel, afin d'avoir la confirmation ou l'infirmation de la note relative à la mort du baron de Reinach, rapporte ainsi les paroles de son interlocuteur :

« De tout cela, une seule chose est vraie : c'est l'information relative à la contre-expertise.

» Nous avons terminé l'examen des viscères et nous nous sommes adressés alors à M. le procureur de la République afin de lui demander de commissionner deux nouveaux chimistes chargés de refaire l'expertise afin d'être plus sûrs de nos résultats. Pour cela, nous avons laissé une partie des viscères intacts.

» Si les résultats concordent, nous serons couverts; s'ils ne concordent pas, on se livrera à un troisième examen qui tranchera la question.

» — Et quels sont les nouveaux chimistes?

MM. Schutzenberger et Villiers, qui feront l'expertise en notre présence, c'est-à-dire devant MM. Richardière, Ogier et moi-même.

» — Ainsi vous concluez?

» — Nous ne conclurons à rien quant à présent; il faut attendre le résultat de la seconde expertise. »

Le défenseur de M. Sans-Leroy

Paris, 29 décembre. — M. Sans-Leroy, a choisi pour défenseur M. Danet.

L'agitation révolutionnaire

Paris, 29 décembre. — Sur l'initiative de M. Cluseret, les députés socialistes révolutionnaires se sont réunis au Palais-Bourbon pour s'entretenir de la situation.

Après un court échange d'observations, la réunion a été d'avis qu'il y avait lieu de provoquer, en vue d'une action prochaine sur le terrain électoral, une entente de toutes les fractions du parti socialiste.

Un meeting, dans ce but, sera très prochainement organisé à Paris, soit au Cirque d'hiver, soit au Tivoli Vauxhall.

La conférence de l'Elysée

Paris, 29 décembre. — On a fait quelque bruit, dans les couloirs de la Chambre, de la conférence qui a eu lieu à l'Elysée, à l'issue du Conseil, entre quelques ministres et M. Carnot. On disait que les ministres étaient MM. Ribot, Loubet et Bourgeois.

L'officieux *Temps* donnait lui-même cette information.

On expliquait cette réunion insolite par les motifs les plus graves : on a répandu le bruit que M. Bourgeois n'assistait pas à cette conférence, qui ne comprenait, outre M. Carnot, que MM. Ribot, Loubet et Develle.

La réunion n'avait eu alors, pour objet, que l'examen des décorations du 1er janvier, et celui du prochain mouvement administratif.

M. Loubet, appelé en province par la mort d'une de ses tantes, a confié l'intérim de l'intérieur à M. Develle et celui-ci recevait de ses collègues les indications nécessaires pour le remplacer.

On aurait profité de cette réunion pour faire connaître par le ministre de l'intérieur, la situation des esprits en province, soit par les rapports des préfets, soit par les députés, tant au point de vue de ce qui s'est passé, que de la trêve actuelle.

Avant de se lancer plus avant, le gouvernement a voulu se rendre compte de l'impression.

Nous rapportons ce qu'on dit, mais nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer combien, par extraordinaire, le *Temps* s'est trouvé mal informé sur ce qui se passe à l'Elysée.

De plus, dans les couloirs, on soulignait qu'au moment où les affaires de Carmaux étaient en l'état aigu, M. Loubet, alors président du Conseil et ministre de l'intérieur, s'était comme aujourd'hui, rendu à Montélimar sans se faire remplacer.

Enfin, la réunion a eu lieu au lendemain des visites faites, soit par M. de Freycinet, soit même par M. Constans, visites fort remarquées.

Dans ces conditions, on peut croire qu'il s'est passé, dans cette conférence, autre chose que ce qu'on raconte, et qu'il s'y est pris des décisions d'une certaine importance.

Les révolutionnaires

Paris, 29 décembre. — Les députés boulangistes et socialistes tiendront une nouvelle réunion, à laquelle ils convoqueront des personnages étrangers au Parlement, et dans laquelle on examinera s'il n'y a pas lieu d'adresser un appel au pays.

D'autre part, on assure qu'au cours de la mystérieuse conférence ministérielle, tenue à l'Elysée après le Conseil, on se serait occupé des menées révolutionnaires contre lesquelles des mesures auraient été concertées pour le cas où le parti révolutionnaire ferait mine de sortir de la légalité.

M. J. Ferry interviewé

Lyon, 26 décembre. — Le *Lyon Républicain* publie un interview de M. Jules Ferry dans laquelle ce dernier, après avoir fait une critique de la situation actuelle, dit :

« Quand nous distinguerons plus nettement nos ennemis, alors nous reformerons nos rangs où se grouperont tous les républicains honnêtes et soucieux de l'ordre, également adversaires résolus d'une dictature, d'une restauration et de l'anarchie. »

En terminant, M. Jules Ferry a dit : « En un mot, sous le prétexte de défendre la moralité publique, on veut ruiner la République. La justice se charge de frapper les hommes dont la probité n'est pas intacte. Quant à nous, apprêtons-nous à défendre les libertés publiques. »

L'autopsie du baron de Reinach

Paris, 29 décembre. — Le docteur Blanchon publie, dans le *Figaro*, une interview de M. Brouardel qui complète celle d'un de nos confrères. Nous en extrayons les passages suivants :

« La note du *Temps* ne peut pas provenir de source officielle pour plusieurs motifs dont le premier est celui-ci :

» Les conclusions de notre rapport ne sont pas encore arrêtées. M. Ogier, M. Richardière et moi, nous les discuterons que ce soir.

» Je n'ai jamais dit à qui que soit que je conclurais à la mort naturelle. Pour être net, je n'ai rien dit, nous n'avons rien dit à personne. »

M. Brouardel a déclaré ensuite que l'information du *Figaro* concernant les heures où le poison aurait été ingéré était controuvée par les faits.

» Pour quel motif, demande le docteur Blanchon, avez-vous cru devoir demander une contre-expertise?

» — Mais, c'est un usage constant dans les affaires d'empoisonnement. Jamais nous ne concluons sur une première analyse ».

Et le docteur Brouardel ajoute qu'il faudra bien, aux deux nouveaux experts, une dizaine de jours pour procéder à leurs opérations.

« Ne pouvez-vous rien conclure des résultats de l'autopsie?

» Je vous répète que M. Franqueville lui-même ne sait rien; je puis vous dire cependant ceci : comme toujours, nous avons recherché des poisons de deux sortes, des poisons minéraux et des toxiques provenant du règne végétal.

» Il n'y avait pas trace de poisons minéraux dans les viscères du baron de Reinach,

» Je ne puis pas me prononcer encore en ce moment, au sujet des poisons végétaux,

Le docteur Brouardel entre ensuite dans les détails de ses opérations extrêmement difficiles.

« Dans de pareils cas, dit-il, on est quelquefois à la recherche d'un demi dixième de milligramme de poison dans les trois ou quatre kilogs du viscère sur lequel on opère.

» De plus, en ce qui concerne le corps du baron, il avait subi la dégénérescence huileuse, et, dans ces conditions l'opération est très malaisée.

» Paraît-il probable que le baron de Reinach ait été empoisonné?

» En vérité, l'hypothèse me paraît aussi vraisemblable ne possible. »

M. Brouardel dit qu'il ne connaît pas de poison susceptible de tuer sans provoquer des convulsions, des vomissements ou de la diarrhée.

Or, le domestique de M. de Reinach a déclaré que son maître était placidement étendu et n'était, paraît-il, souillé ni de vomissements, ni de déjections.

Maintenant, il peut n'avoir pas dit la vérité, mais pour ce qui est des déjections, je puis affirmer, dit M. Brouardel, que le domestique n'a pas menti.

Un article par M. Andrieux sur le Garde des Sceaux, dans la « Libre Parole »

Paris, 29 décembre. — La *Libre Parole* publiera demain matin sous le titre : « Avis à M. Bourgeois, » et, avec signature, les initiales « L. D., » qui sont celles adoptées par M. Andrieux, un article dont voici les passages essentiels :

« Le public n'ignore pas que M. Bourgeois n'a pris le portefeuille de la justice que pour soustraire certains personnages à la responsabilité de la justice.»

Après avoir déclaré que M. Bourgeois rêve de jouer le Saint-Just en terrorisant ses adversaires, sous l'inspiration de Robespierre panamiste, qui fut autrefois son chef, (lisez M. Floquet) M. Andrieux ajoute :

« Nous ne savons pas jusqu'à quel point M. Ribot, l'ancien secrétaire de M. Dufaure, se prêtera aux fantaisies extra-jacobines de son collaborateur pour la justice; mais nous avertissons M. Bourgeois qu'il joue un jeu dangereux.

» Saint-Just n'avait jamais envoyé ses journalistes et ses agents toucher, aux guichets d'une société financière, et sur sa recommandation écrite, le prix de leurs services inavouables.

» M. Bourgeois fera sagement de ne plus proposer à ses collègues l'arrestation de M. Andrieux.»

M. Andrieux ne ferait-il pas allusion aux faits que nous rappelions dans un de nos derniers numéros. Il s'agissait d'un certain nombre de cartes adressées par M. Bourgeois, alors sous-secrétaire à l'intérieur, sous le ministère Floquet, et recommandant aux largesses du courtier de publicité Battiau, chargé de la publicité du Panama, de nombreux journalistes amis.

Un article de M. Drumont sur M. de Freycinet

Paris, 29 décembre. — Dans un article intitulé : « Le vieux caïman », M. Drumont cingle M. de Freycinet et parle de ses palinodies.

Après avoir relevé ses contradictions à la tribune, au sujet des décorations de Cornélius Herz, comme du reste celles de M. Rouvier en regard des affirmations de M. Vlasto, M. Drumont écrit :

» Cruel spectacle, que celui de ces hommes qui ont les destinées de la France entre leurs mains, et qui mentent comme des valets pris en faute, qui se coupent dans leurs mensonges, et qui étalent, devant tous, leurs tralics ignominieux !

» Comme on sent que tout n'est pas dit, et que tout cela est plein encore de mystères et de dessous !

» Ce vieux caïman n'est pas pris encore, il s'est remis à nager entre deux eaux, et il espère bien rester au pouvoir.

» Je crois qu'il se trompe. Son heure viendra, et cette fois, la joie sera partagée par tous les partis. »

A LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Séance du 29 décembre

Avant la réunion de la Commission, M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, s'est rendu à la Chambre, pour demander à la Commission la remise à l'autorité judiciaire de 17.000 souches de bons qu'elle a entre les mains. M. de Villebois-Mareuil, secrétaire, a répondu que la remise serait faite aussitôt que la Commission aurait statué.

La Commission s'est réunie à deux heures un quart sous la présidence de M. Brisson. Elle a entendu d'abord le rapport verbal de M. Bertrand sur les bons anonymes, qui sont au nombre de 250, et se chiffrent par la somme de 270,000 francs.

Elle entend en ce moment M. de Villebois-Mareuil qui lui expose les vérifications des bons nominatifs.

La Commission doit examiner de près le budget de l'agent de publicité Batiau, qui s'élève à 8 ou 9 millions, sur lesquels il aurait perçu le dix pour cent.

M. Maujan, l'un des enquêteurs, vient de faire une courte apparition dans les couloirs. Voici les renseignements que nous obtenons de lui :

La Commission, après en avoir délibéré, a décidé d'acquiescer aux demandes qui lui ont été faites par le juge d'instruction, et qui sont : 1° la remise des dix-sept mille souches de bons dont on a parlé ces jours derniers; 2° la communication de tous les procès-verbaux analytiques des interrogatoires faits par la Commission ; 3° la communication de deux interrogatoires *in extenso*, parmi ceux qui ont été faits par la Commission.

M. Maujan se refuse, du reste, à dire quels sont ces deux interrogatoires.

Les pièces et documents qui précèdent seront officiellement remis demain matin à onze heures, à M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, délégué par le parquet.

Il a été décidé de plus, que, de la main à la main, c'est-à-dire officieusement et sans lettre d'envoi, la Commission remettrait au juge d'instruction une note manuscrite qui sera le résumé des observations générales que l'examen des documents qu'elle a en entre les mains a suggérées à la sous-commission de vérification.

« En somme, conclut M. Maujan, la Commission saisit le juge d'instruction. » Nous remarquons que M. Maujan prononce cette phrase à plusieurs reprises et avec une intonation caractéristique.

Nous lui posons cette question fort nette : « Si le juge d'instruction ne vous avait rien demandé, l'auriez-vous également saisi?»

» — Je ne peux vous répondre pour la Commission, nous dit M Maujan, mais pour moi, je l'aurais fait. »

Nous nous contenterons de faire remarquer que c'est

BOURSE DE PARIS DU 30 DECEMBRE

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
96 65	4 0/0	...	...	96 50	96 37	95 75
105 35	4 1/2 0/0	...	...	..	..	103 17
92 35	Italien	...	...	92 55	92 67	92 45
3850	Banq. de France	...	...	3835	3835	3820
452	B. d'Escompte	...	...	455	452	452
653	Banq. de Paris	...	...	650	650	645
993	Crédit Foncier	...	...	997	1000	996
758	Créd. Lyonnais	...	...	758	758	752
132	Crédit Mobilier	...	...	..	132	130
1500	Lyon	...	...	..	1573	1573
1890	Nord	...	...	..	1865	1865
18	Panama	...	...	..	18	18
2630	Suez	...	...	2625	2630	2632
1400	Suez nouv.	...	...	..	1397	1395
632	Autrichiens	...	...	..	631	631
206	Lombards	...	...	..	203	203
142	Nord Espagne	...	...	..	140	140
175	Saragosse	...	...	172	173	172
631	Méridionaux	...	...	..	628	628
	Métaux	...	...	..	..	..
497 50	Egypte	...	...	487 87	487 87	497 50
97 1/8	Hongrois	...	...	96 1/2 97	97 1/16	97
21	Turc	...	...	21 12	21 10	21 30
577 50	Banq. Ottomane	...	...	574 62	578 02	575
63 1/8	Extérieure	...	...	63	63 3/16	63
401 25	Rio-Tinto	...	...	398 75	398 75	397 50
118 12	Tharsis	...	...	..	116 37	118 12
22 7/8	Portugais	...	...	..	22 3/4	22 3/4
...	Consolidés	...	...	..	..	..
...	Russe 1880	...	...	..	..	..
97 25	Russe consolidé	...	...	97 20	97 05	97
79 45	Russe nouveau	...	...	..	79 50	78 80
...	Fonc. d'Autriche	...	...	..	..	..
390	Dynamite	...	...	..	390	..
...	3 0/0 nouveau	...	...	..	..	..
118 17	Alpines	...	...	..	120	..
97	Câbles	...	...	..	95	..
65 65	Russe Orient	...	...	66 55	65 50	65 25
...	Priorités	...	...	..	..	..
67	Mobilier espag.	...	...	..	68	..
...	3 0/0 amortiss.	...	...	..	..	..
...	C. d'Esc. nouv.	...	...	..	..	..
...	Générale	...	...	..	..	..
...	Est	...	...	..	..	..
...	Lyon (obligat.)	...	...	..	..	..
...	Midi	...	...	..	..	..
...	Nord (obligat.)	...	...	..	..	..
...	Orléans	...	...	..	..	..
...	Ouest	...	...	..	..	..
...	Anglais	...	...	..	..	..
...	Autriche 6%	...	...	..	..	..
...	Belge 3 0/0	...	...	..	..	..
...	Ville d'Amiens	...	...	..	..	..
...	Lille 1860	...	...	..	..	..
...	Lille 1882	...	...	..	..	..
...	Ville de Lyon	...	...	..	..	..
...	V. de Roubaix	...	...	..	..	..
...	Fives-Lille (act)	...	...	..	..	..
...	Téléphone	...	...	..	..	..
...	Voitures 4 0/0	...	...	..	..	..
...	Suez (obligat.)	...	...	..	..	..
...	Cacérès	...	...	..	..	..
...	Asturies	...	...	..	..	..
...	Foncières 1888	...	...	..	..	..
...	Rente Foncière	...	...	..	..	..
...	Cacérès (act.)	...	...	..	..	..
...	Est (oblig.)	...	...	..	..	..
...	Midi (oblig.)	...	...	..	..	..
...	Béthune	...	...	..	..	..
...	Picardie	...	...	..	..	..
...	Nord-Est	...	...	..	..	..
...	Foncières (act.)	...	...	..	..	..
...	Orléans (oblig.)	...	...	..	..	..
...	Fives-Lill (obl.)	...	...	..	..	..

BOURSE DE LILLE DU 30 DÉCEMBRE

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd.
Lille 60, r. 100	... ..	112 50	OBLIGATIONS		
» 63, r. 100	... ..	138 75	Tramw. Nord.	... ..	432 50
» 68, r. 500	... ..	527 ..	Union lin. N.	... ..	165 ..
» 77, r. 500	... ..	548 ..	Gaz de Wazem	... ..	520 ..
» 84, r. 400	... ..	422 ..	Ch. d. fer Econ.	... ..	508 75
» 84, 1/4	... ..	404 25	Denain Anzin.	450 ..	470 ..
» 87, r. 500	... ..	407 50	Tréfilerie	... ..	507 50
» 90, r. 500	500 ..	497 ..	CHARBONNAGES		
Roub.-Tourc.	... ..	49 ..	Aniche, 12	12080 ..	12000 ..
Amiens	... ..	115 ..	Anzin, 400 d